



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13769</b>	De <b>Mme Audrey Linkenheld</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > histoire. géographie.
Question publiée au JO le : <b>18/12/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>05/02/2013</b> page : <b>1347</b>		

### Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le volume horaire d'enseignement de l'histoire-géographie dans les classes de première et de terminale scientifiques. Permettre aux élèves de comprendre les phénomènes liés à la mondialisation, de s'interroger sur les événements passés et de connaître notre histoire collective est une mission essentielle de l'école républicaine. Le rétablissement de l'histoire-géographie comme enseignement obligatoire dans les séries scientifiques en 2014 est indispensable. Néanmoins, le volume horaire envisagé pour ce rétablissement, de 2 heures par semaine, par la direction générale de l'enseignement scolaire, apparaît insuffisant pour enseigner le lourd programme d'histoire et de géographie dans de bonnes conditions. Elle lui demande donc d'envisager de porter ce volume horaire à 2 heures 30 par semaine en première et en terminale, ce qui serait à moyens constants par rapport à la dotation horaire actuelle attribuée à l'histoire-géographie, de 4 heures obligatoires en première S et de 2 heures optionnelles en terminale S, option choisie par 40 % des élèves.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.